



NAO 2019 : Négociation Annuelle Obligatoire



La première réunion des NAO 2019 va se tenir le 21 janvier prochain.

Après 4 années de modération salariale (3 ans accord MX et 1 an pour éponger en partie la perte de plus de 50 millions d'euros due à une stratégie désastreuse de la direction), rien ne justifierait que nous devions encore une fois nous serrer la ceinture et ne pas voir nos salaires augmenter à la hauteur de nos efforts... Et ce, d'autant plus que depuis des années GFT engrange de l'argent public (CICE, crédit recherche etc...) et va continuer à en percevoir (ou à ne pas en dépenser) en 2019.

En effet, en lieu et place du CICE (environ 1,2 million d'euros pour GFT chaque année), les ministères de l'Économie, des Finances et de l'Action et des Comptes publics ont annoncé une modification du CICE prévus pour le 1er janvier 2019, dans le cadre du projet de loi de finances. A partir de cette date, il sera transformé en **un allègement de cotisations d'assurance maladie de 6 points pour les rémunérations allant jusqu'à 2,5 Smic** (3.746,17 € environ).

C'est très exactement le bénéfice que l'entreprise touchait en 2018 au titre du CICE. L'entreprise est finalement gagnante avec la **disparition du CICE en 2019** puisqu'elle n'aura plus besoin d'avancer la trésorerie en attendant le remboursement du CICE en 2019.

Précision : en 2019, les entreprises bénéficieront à la fois du CICE au titre des salaires versés en 2018 et des nouveaux allègements de cotisations sociales.

Selon le Haut Conseil du Financement de la Protection Sociale, le montant des allègements généraux de charges sociales représenterait en 2019 1,9% de la masse salariale brute.

La masse salariale brute de GFT étant de 33 millions d'euros en 2018, c'est près de 630000 euros que GFT va économiser en 2019 plus 1,2 million d'euros de CICE soit près de 1,8 million d'euros.



Cela représente donc près de 150 euros par mois et par salariés.

La demande des salariés à 3% d'augmentation de la masse salariale ne représente que 990000 euros (80 euros par salariés).

Est-ce donc si utopique que ça de demander 3% d'augmentation de salaire (990000 euros) alors que l'entreprise va économiser avec l'argent de nos impôts 1,8 millions d'euros soit près de 6% de la masse salariale...

NOS DEMANDES :

- AG : Augmentation Générale de 3% avec un plancher 70 euros
- Budget AI : 0,6%.
- Revalorisation de la prime transport de +15%
- Création de 3 nouvelles zones géographiques d'habitation pour le calcul de la prime transport.
 - Zone 6 de 40km à 59km Taux par jour 3.420 Euros
 - Zone 7 de 60 km à 79 km Taux par jour 3.930 Euros
 - Zone spécial + de 80 km Taux par jour 4.420 Euros
- Revalorisation de toutes les primes (habillement, nettoyage et prime d'équipe de 1,5%)
- Revalorisation de la prime vacance de + 10%
- Prime d'ancienneté portée au-delà de 15 ans dans les proportions suivantes :
 - 16% pour 20 ans d'ancienneté
 - 17% pour 30 ans d'ancienneté
 - 18% pour 40 ans d'ancienneté

La direction devra donc faire des propositions à la hauteur de nos demandes dès la première réunion des NAO.



Si ce n'était pas le cas, la CGT prendrait ses responsabilités et en qualité de représentante des salariés elle appellerait l'ensemble des salariés à entrer en action pour exiger une véritable augmentation de salaire.

Vos élu-e-s CGT